DÉPARTEMENT DU CALVADOS COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SEULLES TERRE ET MER

10 PLACE EDMOND PAILLAUD CREULLY 14480 CREULLY SUR SEULLES EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS ET DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Délibération n°DEL2020 – 099 : Lancement d'un

accord cadre à bon de commande en procédure formalisée la fourniture et la maintenance d'imprimantes multifonctions

Séance du 10 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le jeudi 10 décembre 2020 à 19h, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seulles Terre et Mer se sont réunis dans la salle de conférence de la communauté de communes Seulles Terre et Mer 10 place Edmond Paillaud à Creully sur Seulles et également par visioconférence conformément à la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le vendredi 4 décembre 2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 4 décembre 2020.

| Nombre de conseillers<br>communautaires                      |          |                         |
|--|----------|-------------------------|
| En exercice  | Présents | Participants<br>au vote |
| 44   | 29       | 42                      |
| Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir |          |                         |

## VOTE

## A L'UNANIMITE

Pour: 42 Contre : 0 Abstention : 0 Sont présents dans la salle de conférence les Conseillers communautaires suivants :

Christian GUESDON, Jean-Daniel LECOURT, Thierry OZENNE, Hervé RICHARD, Geneviève SIRISER, Agnès THOMASSET.

Sont présents en visioconférence les Conseillers communautaires suivants :

Nadine BACA, Marie-France BOUVET-PENARD, Didier COUILLARD, Christelle CROCOMO, Vincent DAUCHY, Hubert DELALANDE, Pierre de PONCINS, Daniel DESCHAMPS, Marcel DUBOIS, Jean DUVAL, Sandrine GARÇON, Geoffroy JEGOU du LAZ, Patrick LAVARDE, Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle LECONTE, Lysiane LE DUC DREAN, Daniel LESERVOISIER, André MARIE, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Alain PAYSANT, Jean-Luc VERET, Richard VILLECHENON.

## Ont donné pouvoir:

Virginie SARTORIO a donné pouvoir à Thierry OZENNE ; Fabien TESSIER a donné pouvoir à Thierry OZENNE; Cyrille ROSELLO de MOLINER a donné pouvoir à Hubert DELALANDE; Gilles TABOUREL a donné pouvoir à Marcel DUBOIS; Guillaume LEMENAGER a donné pouvoir à Christian GUESDON; Daniel LEMOUSSU a donné pouvoir à Christian GUESDON; Stéphane JACQUET a donné pouvoir à Gwenaëlle LECONTE; Frédéric LEVALLOIS a donné pouvoir à Gwenaëlle LECONTE ; Véronique GAUMERD a donné pouvoir à Jean-Daniel LECOURT; Alain SCRIBE a donné pouvoir à Daniel LESERVOISIER; Alain COUZIN a donné pouvoir à Geneviève SIRISER; Gérard LEU a donné pouvoir à Agnès THOMASSET: Marie-Claire LAURENCE a donné pouvoir à Richard VILLECHENON

Le Conseil communautaire a nommé Christian GUESDON secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Seulles Terre et Mer du 17 septembre 2020 est adopté à l'unanimité DEL2020-099: LANCEMENT D'UN ACCORD CADRE A BON DE COMMANDE EN PROCEDURE FORMALISEE LA FOURNITURE ET LA MAINTENANCE D'IMPRIMANTES MULTIFONCTIONS

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1414-3,
- Vu le code de la commande publique
- Vu la délibération n° DEL2020-098 portant convention de groupement de commande

Considérant que la communauté de communes a un parc de 25 imprimantes multifonctions dont 20 dans les écoles. Certains ont été acquis (12 unités) et d'autres sont en location avec un service de maintenance (13 unités). L'ensemble des contrats de location vont arriver à terme au plus tard le 8 novembre 2021. Aussi les machines acquises commencent à avoir des signes d'usures et il est de plus en plus difficile de trouver les pièces.

Considérant la nécessité de conclure un accord cadre pour la fourniture d'imprimantes multifonctions avec maintenance de 5 ans.

Considérant que cet accord cadre se déroulera dans le cadre d'un groupement de commande avec les communes de Loucelles et de Tilly sur Seulles.

Considérant que la procédure prendra la forme d'un appel d'offres ouvert.

Considérant la publicité à faire au BOAMP et au JOUE.

## Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITE :

- AUTORISE le Président à lancer un accord cadre à bon de commande prenant la forme d'un appel d'offres ouvert pour le remplacement du parc d'imprimantes multifonctions de la communauté de communes Seulles Terre et Mer, de la commune de Tilly sur Seulles et de la commune de Loucelles.
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

munes

Thierry OZENNE

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seulles Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN